



Actualité nationale

Conseil des ministres : dix points à l'ordre du jour

Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 18 novembre 2015 sous la présidence du Chef de l'Etat Pierre NKURUNZIZA.

Dix points sont à l'ordre du jour. Il s'agit de :

Le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt entre le Burundi et la Banque Arabe pour le développement en Afrique (BADEA) signé à Abidjan.

Le projet de décret portant création, organisation, mission et fonctionnement de l'hôpital de la police nationale.

Le projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant barème des traitements, primes, indemnités et avantages sociaux des personnels d'appui de la police nationale du Burundi.

Le projet de document de contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN)

Le projet de décret portant statut de l'agence d'appui à la réalisation des contrats de partenariat publics et privés (ARCP)

Le projet de décret portant procédures applicables dans la passation des contrats de partenariat publics et privés (PPP)

Le projet de loi portant modification de l'article 5 de la loi No1/03 du 19 février 2009 relative à l'organisation de la privatisation des entreprises à participation publique, des services et des ouvrages publiques.

Le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt entre le Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) signé le 09 octobre 2015.

Le projet de décret portant organisation du ministère de l'intérieur et de la formation patriotique

Le projet de décret portant expropriation pour cause d'utilité publique des terrains se trouvant sur les collines HOREZO, MUHEKA, KARAMBI, MUSHIHIRIZI en commune SONGA et BUYENGERO de la province BURURI et RUMONGE.

Sommaire

Conseil des ministres : dix points à l'ordre du jour 1

Le chef de l'Etat burundais adresse un message de condoléances à son homologue français 2

Le 2^{ème} vice-président de la République reçoit l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi 3

Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi portant définition des opérations de crédit-bail 4

Le président de l'Assemblée nationale adresse un message de condoléances au gouvernement français 5

Les enfants ne doivent pas payer le prix de la crise au Burundi 6

Tenue de la huitième réunion du Comité d'audit régional de la CIRGL 7

Le chef de l'Etat burundais adresse un message de condoléances à son homologue français

Le président de la République du Burundi, S.E Pierre Nkurunziza a exprimé les condoléances les plus attristées à son homologue français, M. François Hollande, à la suite d'une série d'attaques terroristes perpétrées dans différents endroits de la capitale Paris le 13 novembre. Dans une lettre adressée le 14 novembre au président Hollande, le président Nkurunziza dit qu'il a appris avec grande consternation la mort d'au moins 120 personnes et de plusieurs autres blessées dans ces attentats. « Le gouvernement de la République du Burundi condamne vigoureusement cette violence et en appelle à

tous les leaders mondiaux à combattre énergiquement le terrorisme, de quelque nature que ce soit, pour le bien-être de l'humanité », a-t-il précisé dans sa lettre. « En ces circonstances très douloureuses, au nom du peuple et du gouvernement burundais, ainsi qu'en notre nom propre, nous exprimons nos condoléances les plus attristées et notre solidarité à vous, aux familles éprouvées et à tout le peuple ami français », a précisé le président burundais, en souhaitant le réconfort et la consolation au président Hollande et aux familles éprouvées.

Un envoyé spécial ougandais reçu par le Président Nkurunziza

Le Président de la République S.E Pierre NKURUNZIZA a reçu en audience ce 14 novembre 2015, l'envoyé spécial de son homologue Ougandais Yoweri KAGUTA MUSEVENI.

Le Porte parole du Président de la République Gervais ABAYEHO, indique que l'envoyé Spécial Crispus KIYONGA était porteur d'un message du Président Ougandais. Il indique également que l'envoyé Spécial

a profité de cette occasion pour transmettre les salutations du Président Ougandais. Crispus KIYONGA a fait savoir que le Président Ougandais Yoweri KAGUTA MUSEVENI soutient le dialogue inter burundais avec éventuellement l'appui d'autres partenaires extérieurs. L'appui de la communauté internationale sera plus que nécessaire, a-t-il ajouté.

Les élections du 2015 se sont bien déroulées au Burundi

Le Premier-vice président de la république du Burundi, S.E Gaston Sindimwo, a reçu en audience le président de l'Onelop-Burundi (Observatoire national des élections et des organisations pour le progrès), Bécaud Gilbert Njangwa le mardi 17 novembre 2015. Les échanges ont porté sur les élections de 2015 et le dialogue inter burundais en perspective.

Après l'audience que Gaston Sindimwo a accordée à Bécaud Gilbert Njangwa, ce dernier a révélé à la presse qu'il venait de remettre au Premier vice-président de la République le rapport que son organisation a produit sur les élections que le pays a organisées cette année. Les représentants de l'Onelop ont suivi le processus électoral sur 1914 bureaux de vote durant tous les scrutins, a dit M. Njangwa. Se basant sur les rapports des représentants de son organisation à travers tout le pays, il a déclaré que les élections se sont bien déroulées.

Le président de l'Onelop s'étonne de constater que la population burundaise ne s'accorde pas sur les résul-

tats des élections. Ainsi, comme le gouvernement du Burundi a déjà annoncé sa volonté d'initier le dialogue inter burundais, M. Njangwa a eu l'occasion de demander à M. Sindimwo le plan d'organisation de ce dialogue. Ce dernier, a dit M. Njangwa, l'a informé que le dialogue va impliquer tous les Burundais sauf les criminels. La Commission nationale de dialogue inter burundais va donc collecter les opinions des populations de l'intérieur du pays et celles qui sont à l'étranger. M. Njangwa a de son côté promis que son organisation va soutenir le dialogue. Des rencontres avec ses membres pourront être organisées à travers le pays autour de ce sujet. Cette organisation compte travailler avec d'autres organisations qui militent pour la paix en vue de s'acheminer vers le développement du pays au profit des générations futures. Il souligne que son organisation voudrait plaider pour une amnistie de ceux qui seraient impliqués dans des actes criminels alors qu'ils devraient être associés dans le dialogue inter burundais.

Le 2^{ème} V-P appelle à la réhabilitation de la RN 9

Le 2^{ème} Vice Président de la République S.E Joseph BUTORE a réuni ce vendredi 13 novembre 2015, les membres du conseil communal de la commune Bukinanyana de la province Cibitoke. Ils ont échangé notamment sur les questions de sécurité et le règlement d'ordre intérieur du conseil communal. Avant cette réunion, le 2^{ème} Vice Président de

la République est allé constater le glissement de terrain sur la route nationale No9. Joseph BUTORE était accompagné par le Directeur Général de l'office des routes. Le 2^{ème} Vice Président de la République recommande la réhabilitation de la route dans les meilleurs délais car, selon lui, elle est d'une importance capitale.

Le 2^{ème} vice Président visite la route Ndora- Bubanza

La route Bubanza-Ndora est actuellement endommagée par un glissement de terrain au niveau de la localité de Nyandago en commune Musigati. L'entreprise SOGEA SATOM qui l'a construite se dit prête à entamer les travaux de réhabilitation sur financement du gouvernement. Le 2^{ème} vice Président Joseph BUTORE s'est rendu sur les lieux pour s'enquérir de la situation.

Il a en outre effectué des travaux communautaires en commune Rugombo dans la construction du centre de santé de Rugerero. A Bukinanyana, le 2^{ème} vice Président a tenu une réunion du conseil communal. Ils ont échangé sur le projet de construction du marché moderne de Ndora en commune Bukinanyana doté d'un site de commercialisation du bétail.

Le 2^{ème} vice-président de la République reçoit l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi

Le deuxième vice-président de la république S.E Joseph BUTORE a reçu en audience l'après-midi de ce mardi le 17 novembre 2015 l'ambassadeur des Etats Unis au Burundi Dawn LIBERI. Comme nous l'a signifié le deuxième vice-président de la république, c'était une visite de courtoisie où ils ont échangé sur les relations bilatérales entre le Burundi et les Etats Unis. Joseph BUTORE a indiqué qu'il salue l'implication des Etats Unis dans ce qui se passe au Burundi et que le Burundi a bien accueilli le

récent message du président OBAMA aux burundais. Ils ont également échangé sur le dialogue inter burundais sur qui les partenaires du Burundi insistent sur son exclusivité et la délocalisation. Joseph BUTORE a aussi précisé que ce qui compte, c'est que ce dialogue soit centré sur la vérité. Il a enfin demandé à l'ambassadeur Dawn LIBERI de plaider pour que le Burundi se retrouve sur la liste des pays bénéficiaires du programme AGOA.

Le Burundi vient de sortir de la catégorie des pays dits fragiles

Le Deuxième vice-président de la République, S.E Joseph Butore a procédé le mardi 17 novembre 2015 à l'ouverture d'une retraite des groupes techniques de travail sur les réformes en matière du CPIA. Cette retraite de deux jours, permettra de dégager des propositions et des stratégies appropriées à mettre en œuvre pour l'amélioration de tous les indicateurs.

« Le score du CPIA évalue dans quelle mesure le cadre politique et institutionnel d'un pays va dans le sens d'une croissance durable et d'une réduction de la pauvreté, et favorise l'utilisation efficace de l'aide au développement », a dit M. Butore. Le système repose sur une notation de seize critères couvrant différents aspects du développement. Ces derniers sont

regroupés, d'après M. Butore, dans quatre groupes, à savoir la gestion économique ; les politiques structurelles ; l'inclusion de l'équité sociale ainsi que la gestion des institutions du secteur public.

Au stade actuel, des structures de réformes ont été mises en place par les gouvernements tels que le comité de pilotage, le secrétariat exécutif et des groupes techniques de travail. La retraite arrive au moment où le Burundi vient d'opérer une percée significative en améliorant son score de 0,1 point passant ainsi de 3,2 à 3,3, devait se réjouir M. Butore. Avec ce score, le Burundi vient de sortir de la catégorie des pays dits fragiles. Il est par conséquent éligible aux allocations des ressources de l'association inter-

Le Burundi vient de sortir de la catégorie des pays dits fragiles

nationale de développement (Ida) sous toutes les formes dont il a besoin pour financer ses projets de développement sociale et économique. Joseph Butore a fait savoir que cette augmentation de score est due aux réformes engagées par le gouvernement en matière de bonne gouvernance notamment l'accès du public à l'information budgétaire.

C'est également la transparence dans le projet de la loi budgétaire allant à la diffusion en kirundi du budget 2014 au niveau des communes ; la publication du projet de loi des finances 2015 avant son adoption par le Parlement ainsi que la mise en ligne des informations sur l'exécution du budget 2013.

Un geste de soutien

Le Deuxième vice président de la république du Burundi, S.E Joseph Butore a apposé, le mardi 17 novembre 2015, sa signature dans le livre des condoléances à l'ambassade de France au Burundi.

C'est suite à une série d'attentats meurtriers survenus à Paris, le vendredi 13 novembre 2015. Celui-ci a occasionné 129 morts et 350 blessés.

Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi portant définition des opérations de crédit-bail

Les députés burundais ont adopté vendredi 13 novembre 2015 à l'unanimité le projet de loi portant définition des opérations de crédit-bail et des dispositions applicables au contrat de crédit-bail et réglementation des conditions d'exercice de ces activités en perspective de la révision du décret - loi n°1/41 du 9 juillet 1993 y relatif.

Tous les 104 députés dont 98 présents et 6 procurations ont voté pour, moyennant quelques amendements de forme et de fonds.

Dans son exposé des motifs, le ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, M. Tabu Abdallah Manirakiza, a indiqué que, avec cette loi, les petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) et les très petites entreprises (TPE) vont accéder aux moyens d'investissement productif.

Le projet de loi a pour objet d'autoriser et favoriser, en le réglementant, l'introduction et le développement du secteur du crédit-bail, un moyen de financement non utilisé au Burundi.

Les opérations de crédit-bail avaient fait l'objet du décret-loi n°1/041 du 9 juillet 1993, mais ce texte est vite tombé en désuétude.

Les opérations de crédit-bail ont par ailleurs été assimilées par l'article 5 de la loi n°1/17 du 23 octobre

2003 portant réglementation des banques et établissements financiers, à des opérations de crédit et soumissions de fait au régime général des crédits bancaires alors que la loi n'était pas spécifique au crédit-bail.

Parmi les articles qui ont retenu l'attention des représentants du peuple, l'on peut citer notamment l'article 10 relatif à l'exercice du droit de récupération de son bien par le crédit-bailleur.

En cas de non paiement par le crédit-preneur d'un terme de loyer dans les 30 jours suivant son échéance contractuelle ou de survenance de tout autre motif de résiliation prévu par le contrat de crédit-bail et après une mise en demeure de 15 jours, le crédit bailleur peut mettre fin au droit de jouissance du crédit-preneur sur le bien loué, dit entre autre l'article.

Certains députés estimaient que cette période est très courte et proposaient au moins deux mois pour que le crédit-preneur puisse chercher les moyens de paiement s'il a eu des difficultés mais l'idée n'a pas été retenue.

L'autre idée développée mais qui n'a pas été retenue estimait que cette matière devait être régie par un décret-loi et non une loi pour faciliter les modifications

Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi portant définition des opérations de crédit-bail

éventuelles.

Mais comme le ministre des Finances l'a expliqué, l'opération relève du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales.

Et le point 2 de l'article 159 de la Constitution du Bu-

rundi dispose que le statut des biens est du domaine de la loi.

Par ailleurs, le point 5 du même article indique que la détermination de l'assiette fiscale ne peut se faire que par une loi.

Le président de l'Assemblée nationale adresse un message de condoléances au gouvernement français

Après l'attaque criminelle des terroristes qui a coûté la vie à plus de 120 personnes le week-end dernier à Paris, le président de l'Assemblée nationale burundaise Honorable Pascal Nyabenda s'est rendu mardi le 17 novembre 2015 à l'ambassade de France.

Dans un message écrit dans le livre des condoléances, M. Pascal Nyabenda condamne cette attaque et témoigne de la solidarité de la chambre basse du parlement burundais avec le gouvernement et le peuple français.

Le Mardi 17 novembre 2015, le Secrétaire Permanent du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale Ambassadeur Joseph Bangorambona a reçu en audience Monsieur Scott Campbell, Chef de Section de l'Afrique Centrale et

Ouest de l'Office du Haut –Commissariat aux Droits de l'homme à Genève.

Monsieur Scott Campbell a fait savoir qu'il est très ravi de la bonne collaboration du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale. Il a en outre signalé que les Nations Unis sont là pour aider le gouvernement du Burundi dans sa volonté d'arrêter les violences dans le Pays notamment par un dialogue inclusif.

Le Secrétaire permanent Joseph BANGURAMBONA a quant à lui remercié vivement le Chef de Section pour leur soutien. Il a ensuite dit que le gouvernement burundais demande la bonne compréhension de tout le monde et qu'il souhaite un dialogue franc.

Fin de la mission en RDC et au Kenya du président du Sénat

Le président du sénat Honorable Révérien NDIKURIYO est rentré dans l'après-midi de ce mercredi le 18 novembre 2015 d'une mission de travail qu'il a effectué en République Démocratique du Congo et au Kenya.

Au cours de cette visite, le président du sénat s'est entretenu avec différentes autorités congolaises et Kenyanes, dont les présidents du parlement, selon

Stella BUDIRIGANYA, le porte-parole du sénat. Au terme de leurs échanges figuraient le renforcement de la coopération entre le Burundi et les deux pays. Le président du sénat burundais a aussi assisté au match de football qui opposait l'équipe burundaise Intamba mu rugamba et les Léopard du Congo en guise de soutien à l'équipe burundaise

L'Université du Burundi se dote d'un Institut d'hôtellerie et tourisme

Un nouvel institut d'Hôtellerie et tourisme sera ouvert à l'Université du Burundi avec le début de l'année académique 2016-2017.

L'information a été donnée par Domitien Muryango, directeur du département post secondaire professionnel qui fait partie de la commission qui est entrain d'étudier comment intégrer cet institut à l'Université du Burundi.

Selon Domitien Muryango, les élèves qui n'ont pas réussi à l'examen d'Etat pourront fréquenter cette faculté mais ne pourront pas bénéficier de la bourse d'étude comme les autres étudiants. Domitien Muryango a indiqué que ces étudiants qui n'ont pas réussi à l'examen d'Etat vont se payer les frais académiques.

Les indemnisations consécutives à la construction de la route N° 18 se poursuivent

Le Ministre des travaux publics J. Bosco Ntunzwenimana s'est rendu ce mardi 17 novembre 2015, dans la Province Mwaro pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de la première phase de la construction de la route N°18.

Le Ministre J. bosco Ntunzwenimana a constaté que les travaux démarrés il y a deux semaines se poursuivent. Il a en outre fait savoir que 65 millions de francs burundais de frais d'indemnisation ont déjà été décaissés.

Selon le Ministre des travaux publics, d'autres frais seront octroyés d'ici peu, la priorité sera accordée à ceux qui ont perdu leurs habitations.

Le Procureur de la République de Mwaro J. Marie Nyakarerwa rencontré sur les lieux des travaux dit que c'est un sentiment de satisfaction de voir les travaux d'aménagement déjà en marche.

Les travaux exécutés par l'entreprise SOGEA SATOM avait été lancés officiellement par le Chef de l'Etat Pierre Nkurunziza le 6 juillet de cette année.

Le 24 novembre 2015 est la date buttoir de transmission des projets PAA 2016 par les départements du ministère en charge des Médias

Le ministre des Télécommunications, des Postes et des Médias, M. Nestor Bankumukunzi, a annoncé aux cadres de son ministère que le 24 novembre 2015 est retenue comme la date buttoir de transmission des projets de Plans d'actions annuels (PAA) 2016 par les différents départements de son ministère. L'annonce a été faite mardi le 17 novembre, au cours d'une séance technique de travail sur la planification, qui été animée à l'intention des cadres de son ministère par le coordinateur du Bureau d'études stratégiques de la présidence de la République, M. Serges Ngendakumana.

Il a notamment expliqué aux participants comment arriver à des résultats rapides, indiquant que cela passe avant tout par une planification fiable car, a-t-il précisé, échouer dans la planification est synonyme de planifier son échec. Il faut également faire une évaluation pour apprendre des leçons et les intégrer dans le cycle parce que, que ce soit le succès ou l'échec, tous donnent des leçons, le plus important étant de pouvoir les intégrer, a souli-

gné M. Ngendakumana.

Selon l'animateur de la séance, une évaluation se rapporte aux actions propres de chaque ministère, et les réalisations transmises par les comités sectoriels des ministères sont comparées aux résultats attendus, selon les indicateurs leur associés. Aussi, a-t-il souligné, il faut pour cela être précis et concis au niveau de la planification. Quant à la cotation de l'état d'avancement, il a signalé que les actions sont catégorisées selon deux aspects principaux, en l'occurrence les actions dont le résultat est caractérisé par un produit identifié en quantité livrée (indicateur quantitatif) et les actions dont le résultat est atteint à travers un processus.

Au sujet de l'amélioration de l'approche du Burundi sur le suivi-évaluation, M. Ngendakumana a indiqué qu'elle doit s'appuyer notamment sur le contenu de la vision 2025, les orientations contenues dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2ème-génération (CSLP II) et les institutions nationales comprenant les ministères chargés de la bonne gouvernance.

Les enfants ne doivent pas payer le prix de la crise au Burundi

Les enfants risquent d'être les principales victimes de l'escalade de la violence au Burundi, a prévenu mercredi le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), notant que la crise a déjà tué 17 enfants et blessé beaucoup d'autres.

Selon l'agence onusienne, depuis que la crise a commencé en avril, les violations des droits de l'enfant se sont multipliées, avec des enfants pris dans des af-

frontements et des raids violents, des écoles frappées par des grenades et plus de 100 enfants détenus arbitrairement, parfois pendant de longues périodes, aux côtés de prisonniers adultes.

L'UNICEF s'est dit profondément préoccupé par l'impact sur les enfants de la violence et de la pauvreté croissante.

Les prix des aliments sont en forte hausse, ce qui

Les enfants ne doivent pas payer le prix de la crise au Burundi

veut dire que de plus en plus de familles vont avoir du mal à nourrir correctement leurs enfants alors que plus de quatre Burundais sur cinq vivent déjà avec moins de 1,25 dollar par jour.

L'UNICEF a souligné avoir besoin de 25 millions de

dollars pour financer son action humanitaire à destination des enfants et des familles touchés par la crise. Selon l'agence onusienne, cet argent permettra aussi d'aider les réfugiés burundais en Tanzanie, au Rwanda et en République démocratique du Congo.

Tenue de la huitième réunion du Comité d'audit régional de la CIRGL

La huitième réunion du Comité d'audit régional de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (CIRGL) sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles a eu lieu la semaine dernière à Khartoum, en République du Soudan pour examiner le rapport de la première audit effectuée au Wolfram Mining Processing (WMP) au Rwanda par Martello Risk, l'un des auditeurs accrédités par la CIRGL, élaborer le plan annuel 2016 et procéder à l'élection du nouveau Bureau du Comité d'audit. Le nouveau Bureau du Comité d'audit de la CIRGL a

été élu conformément à la recommandation de la Septième réunion tenue à Goma, en RD Congo, le 3 mars 2015 et en ligne avec les règles de procédure. Le professeur Dieudonné L.Tambwe de la RD Congo a été élu président du comité. Le Burundais Tharcisse Ntimpirangeza a été élu vice-président par intérim, tandis que le Rwandais Peter Karasira a décroché le poste de rapporteur par intérim. Cette huitième réunion du Comité d'audit régional de la CIRGL comprenait également une formation pour renforcer les capacités de ses membres et examiner les rapports d'audit tierce partie.

Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale

Boulevard de la Liberté, 15
Quartier ROHERO I

B.P. 18 40 Bujumbura

Tél: 22 25 06 78
22 22 93 12

Courriel: minirexburundi@yahoo.fr

Site web: www.diplobdi.org

Facebook link: <https://www.facebook.com/pages/Ministere-des-Relations-Extérieures-de-la-Coopération-Internationale/428271180648843>

Direction de la Communication et de l'Information